

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE PIERRE-DE SAUREL

## AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 10 février 2021, le règlement numéro 332-21 répartissant les quotes-parts 2021 de la Partie 7 du budget de la MRC relative à la Politique culturelle régionale.

Ce règlement concerne l'ensemble des municipalités de la MRC, à l'exception de la Ville de Sorel-Tracy.

Le règlement numéro 332-21 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements](http://www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements).

Donné à Sorel-Tracy, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de février 2021.

La greffière,



M<sup>e</sup> Diane Mondou